

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf****PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue en visioconférence le **mardi 15 juin 2021, à 17 h**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal et déposée sur le site Internet.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Raymond Brazeau**

Madame Caroline Huot	Conseillère	poste 1
Monsieur Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Madame Danielle Caron	Conseillère	poste 3
Monsieur Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Monsieur Robert Dolembreux	Conseiller	poste 6

Sont absentes : madame Danielle Ouimet, mairesse et madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe.

Est également présente madame Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 188-06-2021  
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance à 17 heures.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 189-06-2021  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU MARDI 15 JUIN 2021 TENUE À HUIS CLOS ET PAR VISIOCONFÉRENCE**

Le conseil de la municipalité de Lac-du-Cerf siège en séance extraordinaire ce 15 juin 2021 par visioconférence Zoom.

Sont présents à cette visioconférence :

Caroline Huot, conseillère au poste 1  
Pierre Métras, conseiller au poste 2  
Danielle Caron, conseillère au poste 3  
Jacques de Foy, conseiller au poste 4  
Robert Dolembreux, conseiller au poste 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Raymond Brazeau.

Sont absentes : madame Danielle Ouimet, mairesse et madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe.

Assiste également à la séance, par visioconférence : madame Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Initiales du maire
Initiales du dg-st

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

CONSIDÉRANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-039, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence « Zoom »;

CONSIDÉRANT l'imposition du couvre-feu à respecter de 21 h 30 à 5 h, le conseil municipal a décidé de tenir la séance extraordinaire du conseil par visioconférence à 17 heures et par la suite elle sera publiée sur le site Web sous la rubrique : <https://www.lacducerf.ca/enregistrement-seances-huis-clos>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence « Zoom ». Il est 17 h 00.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 190-06-2021**  
**AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 191-06-2021**  
**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté :

Initiales du maire
Initiales du dg-st

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf**

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF  
ORDRE DU JOUR – MARDI 15 JUIN 2021 – 17 H**

1. Ouverture de la séance
  - 1.1 Séance ordinaire à huis clos
2. Avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Nomination de monsieur Robert Dolembreux comme maire suppléant en remplacement de monsieur Raymond Brazeau
5. Nomination de monsieur Robert Dolembreux, maire suppléant, comme représentant de la Municipalité de Lac-du-Cerf auprès du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud-CSN section « Municipalité de Lac-du-Cerf » en remplacement de madame Danielle Ouimet
6. Période de questions
7. Levée de la séance.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 192-06-2021**

**Nomination de monsieur Robert Dolembreux comme maire suppléant en remplacement de monsieur Raymond Brazeau**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à compter du 16 juin 2021, monsieur Robert Dolembreux soit nommé maire suppléant en remplacement de monsieur Raymond Brazeau.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 193-06-2021**

**NOMINATION DE MONSIEUR ROBERT DOLEMBREUX, MAIRE SUPPLÉANT, COMME REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF AUPRÈS DU SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA LIEVRE-SUD-CSN SECTION « MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF » EN REMPLACEMENT DE MADAME DANIELLE OUMET**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à compter du 16 juin 2021, monsieur Robert Dolembreux, maire suppléant, soit nommé comme représentant de la Municipalité de Lac-du-Cerf auprès du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud-CSN section « Municipalité de Lac-du-Cerf » en remplacement de madame Danielle Ouimet.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été mise à la disposition du public; les citoyens avaient jusqu'à 14 h afin de présenter leur(s) question(s) par téléphone ou par courriel.

Aucune question n'a été reçue.

\*\*\*\*\*

Initiales du maire

Initiales du dg-st

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

### Résolution n° 194-06-2021 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy  
appuyé par le conseiller Pierre Métras  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 17 h 03.

**ADOPTÉE**

Raymond Brazeau  
maire suppléant

Jacinthe Valiquette  
directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, Raymond Brazeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

Raymond Brazeau  
maire suppléant